

CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) CH 700 230 A2

(51) Int. Cl.: A44C 5/24 (2006.01)

Demande de brevet pour la Suisse et le Liechtenstein

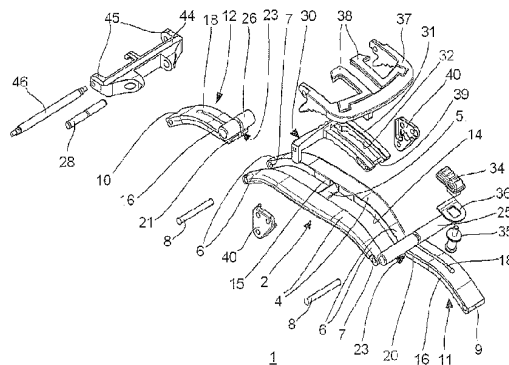
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) **DEMANDE DE BREVET**

(21) Numéro de la demande: 00020/10	(71) Requérant: RICHEMONT INTERNATIONAL SA, Route des Biches 10 1752 Villars-sur-Glâne (CH)
(22) Date de dépôt: 08.01.2010	(72) Inventeur(s): Roland Iten, 1052 Le Mont-sur-Lausanne (CH) Jean-Michel Forest, 39220 Bois-d' Amont (FR)
(43) Demande publiée: 15.07.2010	
(30) Priorité: 09.01.2009 CH 25/09	(74) Mandataire: e-Patent S.A., Rue Saint-Honoré, 1 Case postale 2510 2001 Neuchâtel (CH)

(54) **FERMOIR DE BRACELET COMPORTANT UN DISPOSITIF DE RÉGLAGE FIN DE LA LONGUEUR UTILE DU BRACELET.**

(57) La présente invention concerne un fermoir (1) pour bracelet comprenant des première et seconde extrémités libres, le fermoir comportant des premier et second organes de fixation (30, 44) du bracelet et des moyens de verrouillage (15, 16) de ces organes dans leur position fermée. Un premier organe de fixation du bracelet comprend un bâti (30, 31) portant un dispositif (32, 34, 37) de réglage de la longueur utile du bracelet comprenant un organe de réglage (34), destiné à être solidaire de la première extrémité libre du bracelet et susceptible de coulisser dans la direction de la longueur du bracelet en référence au bâti. Le dispositif de réglage comprend en outre un organe de verrouillage (37) mobile présentant deux états stables dont un état fermé, dans lequel l'organe de réglage est verrouillé, et un état ouvert, dans lequel l'organe de réglage peut coulisser pour permettre un réglage fin de la longueur utile du bracelet, celui-ci étant susceptible de présenter l'un ou l'autre de ses états indépendamment de l'état des moyens de verrouillage du fermoir.



Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne un fermoir pour bracelet du type comprenant des première et seconde extrémités libres, le fermoir comportant des premier et second organes de fixation du bracelet destinés à être rendus respectivement solidaires des première et seconde extrémités libres du bracelet. De manière connue, les organes de fixation sont mobiles l'un par rapport à l'autre entre au moins une position ouverte et une position fermée, de service, dans laquelle ils sont plus proches l'un de l'autre que dans la position ouverte, pour fermer le bracelet et en définir une longueur utile. Le fermoir selon l'invention comporte également des moyens de verrouillage des organes de fixation du bracelet dans leur position fermée.

[0002] Plus précisément, le premier organe de fixation du bracelet selon l'invention porte un dispositif de réglage de la longueur utile du bracelet comprenant un organe de réglage, destiné à être solidaire de la première extrémité libre du bracelet et susceptible de coulisser dans la direction de la longueur du bracelet en référence au bâti.

Etat de la technique

[0003] De nombreux dispositifs de ce type ont déjà été divulgués, comme par exemple dans le brevet US 2 110 772 qui décrit un fermoir comprenant un dispositif de réglage fin de la longueur utile du bracelet, le fermoir étant du type à boucle déployante. Ce fermoir comporte une première lame allongée, dont une première extrémité est montée pivotante sur une première extrémité libre d'un bracelet, une lame allongée intermédiaire montée pivotante sur la seconde extrémité de la première lame par une première de ses extrémité et une troisième lame montée pivotante sur la seconde extrémité de la lame intermédiaire par une première de ses extrémités tandis que sa seconde extrémité est montée pivotante sur la seconde extrémité libre du bracelet. La troisième lame forme également couvercle de fermeture pour le fermoir et coopère avec des ergots de la première lame pour verrouiller le fermoir dans sa configuration de service, c'est-à-dire lorsque les trois lames sont repliées les unes sur les autres. Plus précisément, la seconde extrémité de la troisième lame est portée par une plaque de réglage disposée dans la troisième lame de manière à pouvoir coulisser dans cette dernière suivant la direction longitudinale du bracelet. La plaque de réglage est pourvue de trous régulièrement espacés dans sa longueur et destinés à coopérer avec un cran agencé dans la lame intermédiaire, pour verrouiller la plaque de réglage, lorsque le fermoir est dans sa configuration de service.

[0004] Cependant, il faut noter que l'organe de verrouillage du fermoir assure simultanément le verrouillage du dispositif de réglage fin de la longueur utile du bracelet. De ce fait, le réglage fin de la longueur du bracelet peut être perdu à chaque ouverture du fermoir, ce qui se révèle très peu pratique à l'usage.

[0005] Des dispositifs de réglage comportant un organe de verrouillage spécifique ont également été proposés pour éviter les inconvénients ci-dessus.

[0006] La demande de brevet EP 1 378 185 A1 en fournit un tel exemple. Toutefois, ces dispositifs comportent généralement au moins un poussoir à ressort, donc avec une position instable, permettant de déverrouiller le dispositif de réglage rendant ce dernier complexe et moins discret que le premier dispositif décrit plus haut, plus particulièrement lorsqu'un poussoir est déjà prévu pour déverrouiller le fermoir.

Divulgation de l'invention

[0007] Un but principal de la présente invention est de pallier les inconvénients des fermoirs connus de l'art antérieur, en proposant un fermoir de bracelet comprenant un dispositif de réglage de la longueur utile du bracelet de structure simple, proposant un réglage stable, y compris lorsque le fermoir est ouvert, et de manipulation aisée.

[0008] A cet effet, la présente invention concerne plus particulièrement un fermoir de bracelet du type mentionné plus haut, caractérisé par le fait que le dispositif de réglage comprend un organe de verrouillage mobile présentant au moins deux états stables dont un état fermé, dans lequel l'organe de réglage est verrouillé, et un état ouvert, dans lequel l'organe de réglage peut coulisser pour permettre un réglage fin de la longueur utile du bracelet. En outre, l'organe de verrouillage selon l'invention est susceptible de présenter l'un ou l'autre de ses états indépendamment de l'état des moyens de verrouillage du fermoir.

[0009] Grâce à ces caractéristiques, le dispositif permet un réglage précis et stable de la longueur utile du bracelet même lorsque le fermoir est ouvert. En outre, il permet une manipulation plus aisée que les dispositifs de l'état de la technique, notamment grâce au fait que l'organe de verrouillage présente une position ouverte stable. Ainsi, lorsque ce dernier est ouvert, l'utilisateur peut se consacrer au réglage de la longueur du bracelet sans se soucier de maintenir l'organe de verrouillage dans sa position ouverte.

[0010] De manière préférée, l'organe de verrouillage est monté pivotant sur le bâti du premier organe de fixation et présente une surface de verrouillage agencée pour coopérer avec une surface fixe du bâti, par frottement, pour assurer la stabilité de son état fermé.

[0011] Par ailleurs, l'organe de réglage comprend avantageusement un bouton de réglage monté coulissant dans une fente de guidage du bâti et portant un clou destiné à coopérer avec un trou de la première extrémité libre du bracelet.

CH 700 230 A2

[0012] Selon un mode de réalisation préféré, ce bouton présente des reliefs sensiblement complémentaires à des creuses régulièrement ménagées dans l'organe de verrouillage, dans la direction longitudinale du bracelet, de manière à définir des positions discrètes de réglage du bouton. En outre, il peut être prévu que le bâti est muni d'une série de creux, régulièrement ménagés dans la direction longitudinale du bracelet et destinés à coopérer avec un ressort solidaire du bouton. De manière avantageuse, ce ressort peut également assurer le maintien du bouton dans la fente de guidage du bâti.

[0013] Grâce à ces caractéristiques, le repérage des différentes positions de réglage de la longueur utile du bracelet est simplifié, tandis que la stabilité du fermoir dans la position de réglage retenue est assurée.

[0014] On peut également prévoir que les premier et second organes de fixation du bracelet sont respectivement portés par des première et seconde demi-lames respectivement montées pivotantes sur des première et seconde extrémités d'une lame intermédiaire, les moyens de verrouillage du fermoir comprenant, d'une part, des surfaces latérales des demi-lames et, d'autre part, des surfaces de la lame intermédiaire coopérant les unes avec les autres par pincement.

Brève description des dessins

[0015] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation préféré qui suit, faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemples non limitatifs et dans lesquels:

[0016] - la fig. 1 représente une vue en perspective éclatée d'un fermoir de bracelet selon un mode de réalisation préféré de la présente invention;

[0017] - la fig. 2 représente une vue latérale du fermoir, assemblé, de la fig. 1 lorsqu'un brin de bracelet est en place, et

[0018] - la fig. 3 représente une vue en perspective d'un détail de construction du fermoir de la fig. 1.

Mode(s) de réalisation de l'invention

[0019] Le fermoir illustré à titre non limitatif sur les figures correspond à un mode de réalisation préféré de la présente invention. Plus précisément, le fermoir 1 est du type à boucle déployante et est destiné à fermer un bracelet de pièce d'horlogerie.

[0020] Tel que cela ressort plus particulièrement de la fig. 1, le fermoir 1 comporte une lame intermédiaire centrale 2, de forme allongée suivant la direction longitudinale du bracelet et légèrement incurvée sur une partie de sa longueur pour mieux épouser la forme du poignet d'un porteur. La lame centrale 2 comprend deux montants latéraux 4 espacés l'un de l'autre par une entretoise transversale 5 disposée sensiblement au milieu des montants 4.

[0021] Chaque extrémité 6 de chaque montant est pourvue d'un trou traversant 7, suivant une direction orthogonale à la direction du bracelet, adapté pour loger une tige 8 de fixation d'une première extrémité 9, 10 d'une demi-lame 11, 12. Chaque demi-lame 11, 12 présente une largeur légèrement inférieure à celle de l'entretoise transversale 5 et est montée pivotante par rapport à la lame centrale 2 en étant agencée entre les montants latéraux 4. En outre, chaque demi-lame présente une forme correspondant à la forme des montants latéraux de manière à pouvoir s'insérer exactement dans l'espace ménagé entre eux par l'entretoise transversale pour définir un état fermé du fermoir.

[0022] Des moyens de verrouillage conventionnels sont prévus pour assurer la stabilité de l'état fermé du fermoir. Les surfaces internes 14 des montants latéraux 4 comprennent des surépaisseurs 15, en certains endroits, destinés à coopérer avec les surfaces latérales externes 16 des demi-lames 11, 12, par frottement. Par ailleurs, chaque demi-lame est munie d'une fente longitudinale 18 favorisant un déplacement latéral de ses surfaces latérales externes par déformation lorsque la demi-lame est pincée dans la lame centrale 2.

[0023] De manière avantageuse, chaque demi-lame 11, 12 présente une longueur telle que sa seconde extrémité 20, 21 est disposée en butée contre l'entretoise transversale 5 lorsque le fermoir est dans sa position fermée. A cet effet, on peut prévoir que l'entretoise comprend des surfaces inclinées 22 adaptées pour constituer un appui stable pour des chanfreins 23 ménagés aux secondes extrémités 20, 21.

[0024] Un tube creux 25, 26 est solidaire de chacune des secondes extrémités 20, 21 pour recevoir une tige 28 (dont une seule est représentée) destinée à assurer un montage à pivot d'un organe de fixation du bracelet.

[0025] La première demi-lame 11 porte un premier organe de fixation du bracelet comportant un bâti 30 présentant la forme d'un étrier en T, la jambe 31 du T étant pourvue d'une fente de guidage 32 longitudinale, c'est-à-dire orientée dans la direction longitudinale du bracelet.

[0026] Un bouton 34 de réglage de la longueur utile du bracelet est positionné dans la fente 32 du côté destiné à être opposé au poignet d'un porteur du bracelet. Le bouton de réglage est maintenu dans la fente au moyen d'un clou 35 chassé dans un trou adapté du bouton depuis le côté opposé de l'étrier, un ressort 36 étant interposé entre le clou et ce dernier.

[0027] Une fonction supplémentaire du clou 35 est de coopérer avec l'un des trous typiquement prévus dans un brin de bracelet pour le relier au fermoir 1, comme cela ressort plus clairement de la fig. 2 qui sera décrite plus loin.

CH 700 230 A2

[0028] Grâce à ce montage, le bouton de réglage est libre de coulisser dans la fente 32 pour ajuster finement la longueur utile du bracelet, une fois qu'un réglage grossier préliminaire a été effectué par le choix du trou dans le brin de bracelet.

[0029] Un organe de verrouillage 37 est également monté pivotant sur l'étrier au moyen d'une tige non représentée pour plus de clarté. Cet organe de verrouillage 37 présente la forme générale d'un U, de la base duquel s'étendent deux bras 38 destinés à coopérer avec le bouton de réglage 34, comme cela sera exposé plus loin en relation avec la fig. 3. Ainsi, l'organe de verrouillage est susceptible de présenter un état fermé dans lequel il coopère avec le bouton de réglage pour le maintenir dans la position de réglage retenue et un état ouvert dans lequel le bouton de réglage est libre de coulisser dans la fente 32.

[0030] On notera qu'un arrêt 39 est agencé dans la fente 32 pour éviter au bouton de réglage d'en sortir par coulissement.

[0031] Des caches latéraux 40 sont également prévus sur les côtés de la tête de l'étrier 30, non seulement pour des raisons esthétiques, mais également pour assurer le maintien de l'organe de verrouillage 37 dans son état fermé, par frottement. Le maintien de l'organe de verrouillage dans son état fermé est en outre renforcé par la coopération d'un évidement (référence numérique 42 sur la fig. 3), ménagé dans la base du U, avec les côtés de l'extrémité libre de la jambe 31 de l'étrier.

[0032] La seconde demi-lame 12 porte un second organe de fixation 44 du bracelet, de construction plus conventionnelle. Celui-ci comporte des cornes 45 destinées à recevoir une barrette à ressort 46 pour y fixer le second brin du bracelet. Le second organe de fixation 44 du bracelet présente une épaisseur moindre que celle du premier organe de fixation pour permettre le passage, au-dessus de lui, de l'extrémité libre du premier brin de bracelet destiné à être relié au premier organe de fixation, de manière connue.

[0033] La fig. 2 représente, dans une vue latérale partielle, le fermoir 1 de la fig. 1 assemblé et alors qu'un premier brin 51 de bracelet est monté sur le premier organe de fixation 30, plus précisément sur le clou 35 solidaire du bouton de réglage 34.

[0034] Sur la vue de la fig. 2, le fermoir 1 et l'organe de verrouillage 37 du bouton de réglage sont tous deux dans leur état ouvert.

[0035] Dans cette configuration, le bouton de réglage 34 est libre de coulisser dans la fente 32 pour ajuster finement la longueur utile du bracelet. Sur la fig. 2, le bouton est positionné à l'extrémité distale de la fente, c'est-à-dire celle qui est la plus éloignée de la tête du bâti 30. Ainsi, la longueur utile du bracelet peut être réduite, à partir de cette configuration, en faisant coulisser le bouton de réglage vers la gauche de la figure.

[0036] Une fois le réglage adéquat obtenu, l'organe de verrouillage 37 peut être rabattu sur le bouton de réglage 34 pour le bloquer dans la position correspondante.

[0037] Le fermoir 1 peut ensuite être fermé en pressant les demi-lames 11, 12 dans la lame centrale 2.

[0038] Dans la position fermée du fermoir 1, le clou 35 est préférablement disposé en butée contre la demi-lame 11 pour éviter tout dégageage intempestif ainsi que pour assurer une meilleure résistance à la traction du bracelet. Toutefois, il est possible de prévoir que le clou n'est pas en butée contre la demi-lame 11 sans sortir du cadre de la présente invention. Dans ce cas, la distance entre le clou et la demi-lame devrait préférablement être inférieure à l'épaisseur du bracelet pour plus de sécurité.

[0039] Dans tous les cas, le réglage de la longueur utile du bracelet pourra avantageusement être effectué indépendamment de l'état, ouvert ou fermé, du fermoir 1. De cette manière, un utilisateur peut toujours effectuer un réglage fin de la longueur utile du bracelet, même quand ce dernier est clos par le fermoir autour du poignet de l'utilisateur.

[0040] La fig. 3 représente, dans une vue en perspective, un détail de construction du fermoir des fig. 1 et 2.

[0041] Plus précisément, il ressort de cette figure que les bras 38 de l'organe de verrouillage 37 sont pourvus d'une pluralité de creusures 52, régulièrement réparties suivant leur longueur. Chacune de ces creusures 52 présente une forme complémentaire à celle d'un relief 54 ménagé de chaque côté du bouton de réglage 34. L'association de ces creusures 52 et des reliefs 54 définit ainsi des positions discrètes que le bouton de réglage 34 peut occuper suivant la longueur de la fente 32. En effet, l'organe de verrouillage 37 ne peut être placé dans son état fermé si le bouton de réglage 34 n'est pas positionné dans l'une de ces positions discrètes. De préférence, le bouton de réglage 34 peut occuper au moins trois positions discrètes.

[0042] Bien entendu, l'aménagement de positions discrètes pour le bouton de réglage n'est pas absolument indispensable pour la mise en œuvre de la présente invention mais correspond à un mode de réalisation préféré non limitatif. L'homme du métier ne rencontrera pas de difficulté particulière pour mettre en œuvre des variantes de réalisation adaptées à ses propres besoins, comme par exemple des rainures complémentaires plus ou moins fins sur les bras 38 et sur une surface adapté du bouton de réglage 34, sans sortir du cadre de l'invention.

[0043] A titre indicatif, d'autres alternatives de réalisation sont possibles pour assurer le verrouillage du bouton de réglage 34.

[0044] On peut par exemple prévoir qu'il présente une base suffisamment large pour que des trous y soient agencés, d'un côté du bouton de réglage, voire des deux côtés, de manière à coopérer avec un ou deux doigts de verrouillage, qui seraient portés par les bras 38, lorsque le bouton de réglage est dans l'une de ses positions discrètes de réglage. A l'inverse, une telle base du bouton de réglage pourrait porter au moins un doigt de verrouillage agencé pour coopérer avec des trous, préférablement borgnes, qui seraient ménagés dans les bras 38 dans des positions associées aux positions discrètes du bouton de réglage.

[0045] On peut également envisager des solutions dans lesquelles la coopération entre l'organe de verrouillage et le bouton de réglage est indirecte.

[0046] Ainsi, le fermoir peut par exemple comporter une mâchoire assemblée au bâti 30 en étant mobile entre des positions fermée et ouverte, dans lesquelles elle coopère ou non avec le bouton de réglage pour qu'il soit, respectivement, verrouillé et libre de coulisser. L'organe de verrouillage serait alors préférablement agencé de manière à agir sur la mâchoire pour la fermer dans son état fermé et la laisser ouverte dans son état ouvert.

[0047] On peut prévoir, dans une variante supplémentaire, que le bouton de réglage présente une denture sur chacun de ses flancs latéraux, tandis que des roues dentées solidaires du bâti 30 sont agencées pour coopérer avec ces dentures pour qu'en réponse à une rotation des roues, le bouton de réglage subisse une translation suivant la direction longitudinale du bracelet. Dans ce cas, on peut notamment disposer un ou des doigts de verrouillage sur l'organe de verrouillage 37 de telle manière qu'ils coopèrent avec des trous ménagés dans les roues dentées, pour les verrouiller lorsque l'organe de verrouillage est dans son état fermé et les laisser libre lorsqu'il est dans son état ouvert.

[0048] Par ailleurs, revenant à la fig. 3, des creux 56 sont également prévus sur la jambe 31 du premier organe de fixation, du côté du ressort 36. Ce dernier comprend une extrémité libre de forme sensiblement complémentaire à celle des creux 56 pour assurer une coopération entre eux telle que le positionnement du bouton de réglage 34 dans l'une des positions discrètes mentionnées plus haut se trouve facilité.

[0049] Les creux 56 pourraient alternativement être disposés sur une autre surface de la jambe 31 sans sortir du cadre de l'invention. En effet, l'homme du métier pourrait par exemple envisager de ménager des creux équivalents à l'intérieur de la fente 32 de manière à ce qu'ils coopèrent avec un ressort sensiblement modifié pour présenter au moins une portion située dans la fente. Bien entendu, les formes respectivement décrites en relation avec les creux et le ressort peuvent également être inversées sans nuire au fonctionnement de ce détail de construction.

[0050] La description qui précède s'attache à décrire un mode de réalisation particulier à titre d'illustration non limitative et, l'invention n'est pas limitée à la mise en œuvre de certaines caractéristiques particulières qui viennent d'être décrites, comme par exemple les formes spécifiquement illustrées et décrites pour le bouton de réglage, son organe de verrouillage ou encore le bâti du premier organe de fixation. On notera par exemple que l'organe de verrouillage peut, de manière alternative, présenter la forme d'un couvercle fermé pour dissimuler le dispositif de réglage de la longueur utile du bracelet, qui ne devient alors visible qu'une fois le couvercle ouvert.

[0051] L'homme du métier ne rencontrera pas de difficulté particulière pour adapter le contenu de la présente divulgation à ses propres besoins et mettre en œuvre un fermoir, notamment pour pièce d'horlogerie, sans sortir du cadre de la présente invention. On notera par exemple que l'adaptation du présent enseignement pour la construction d'une boucle déployante conventionnelle du type à trois lames superposées en Z ne posera pas de difficulté particulière à l'homme du métier, de même que pour la construction d'un fermoir présentant des moyens de verrouillage différents, éventuellement actionnés avec un poussoir.

Revendications

1. Fermoir (1) pour bracelet du type comprenant des première (51) et seconde extrémités libres, le fermoir comportant des premier et second organes de fixation (30, 44) du bracelet destinés à être rendus respectivement solidaires desdites première et seconde extrémités libres du bracelet, lesdits organes de fixation étant mobiles l'un par rapport à l'autre entre au moins une position ouverte et une position fermée, de service, dans laquelle ils sont plus proches l'un de l'autre que dans la position ouverte, pour fermer le bracelet et en définir une longueur utile, le fermoir comportant également des moyens de verrouillage (15, 16) desdits organes de fixation du bracelet dans leur position fermée, le premier organe de fixation du bracelet comprenant un bâti (30, 31) portant un dispositif (32, 34, 37) de réglage de la longueur utile du bracelet comprenant un organe de réglage (34), destiné à être solidaire de ladite première extrémité libre du bracelet et susceptible de coulisser dans la direction de la longueur du bracelet en référence audit bâti, caractérisé en ce que ledit dispositif de réglage comprend en outre un organe de verrouillage (37) mobile présentant au moins deux états stables dont un état fermé, dans lequel ledit organe de réglage (34) est verrouillé, et un état ouvert, dans lequel ledit organe de réglage peut coulisser pour permettre un réglage fin de la longueur utile du bracelet, ledit organe de verrouillage (37) étant susceptible de présenter l'un ou l'autre de ses états indépendamment de l'état des moyens de verrouillage (15, 16) du fermoir.
2. Fermoir (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit organe de verrouillage (37) est monté pivotant sur ledit bâti (30, 31).

CH 700 230 A2

3. Fermeoir (1) selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit organe de verrouillage (37) présente une surface de verrouillage agencée pour coopérer avec une surface fixe dudit bâti (30, 31), par frottement, pour assurer la stabilité de son état fermé.
4. Fermeoir (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit organe de réglage comprend un bouton de réglage (34) monté coulissant dans une fente de guidage (32) dudit bâti (30, 31) et portant un clou (35) destiné à coopérer avec un trou de la première extrémité libre (51) du bracelet.
5. Fermeoir (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que ledit bouton de réglage (34) présente des reliefs (54) sensiblement complémentaires à des creusures (52) régulièrement ménagées dans ledit organe de verrouillage (37), dans la direction longitudinale du bracelet, de manière à définir des positions discrètes de réglage dudit bouton de réglage.
6. Fermeoir (1) selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il présente au moins trois positions discrètes de réglage dudit bouton de réglage (34).
7. Fermeoir (1) selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que ledit bâti (31) est muni d'une série de creux (56), régulièrement ménagés dans la direction longitudinale du bracelet et destinés à coopérer avec un ressort (36) solidaire dudit bouton de réglage (34).
8. Fermeoir (1) selon la revendication 7, caractérisé en ce que ledit ressort (36) assure également le maintien dudit bouton de réglage (34) dans ladite fente de guidage (32) dudit bâti (31).
9. Fermeoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits premier et second organes de fixation (30, 44) du bracelet sont respectivement portés par des première et seconde demi-lames (11, 12) respectivement montées pivotantes sur des première et seconde extrémités (6) d'une lame intermédiaire (2), lesdits moyens de verrouillage du fermeoir comprenant, d'une part, des surfaces latérales (16) desdites demi-lames et, d'autre part, des surfaces (15) de ladite lame intermédiaire coopérant les unes avec les autres par pincement.
10. Fermeoir (1) selon la revendication 9, caractérisé en ce que chacun desdits organes de fixation (30, 44) du bracelet est libre de pivoter par rapport à la demi-lame (11, 12) par laquelle il est porté, suivant un axe (25, 26) perpendiculaire à la direction longitudinale du bracelet.
11. Fermeoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, le fermeoir présentant une première face destinée à être disposée contre le bras d'un porteur du bracelet et une seconde face qui lui est opposée, caractérisé en ce que ledit organe de réglage (34) est directement accessible sur ladite seconde face, lorsque ledit organe de verrouillage (37) est dans son état ouvert, pour procéder au réglage de la longueur utile du bracelet.
12. Montre-bracelet comportant un bracelet muni d'un fermeoir (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes.

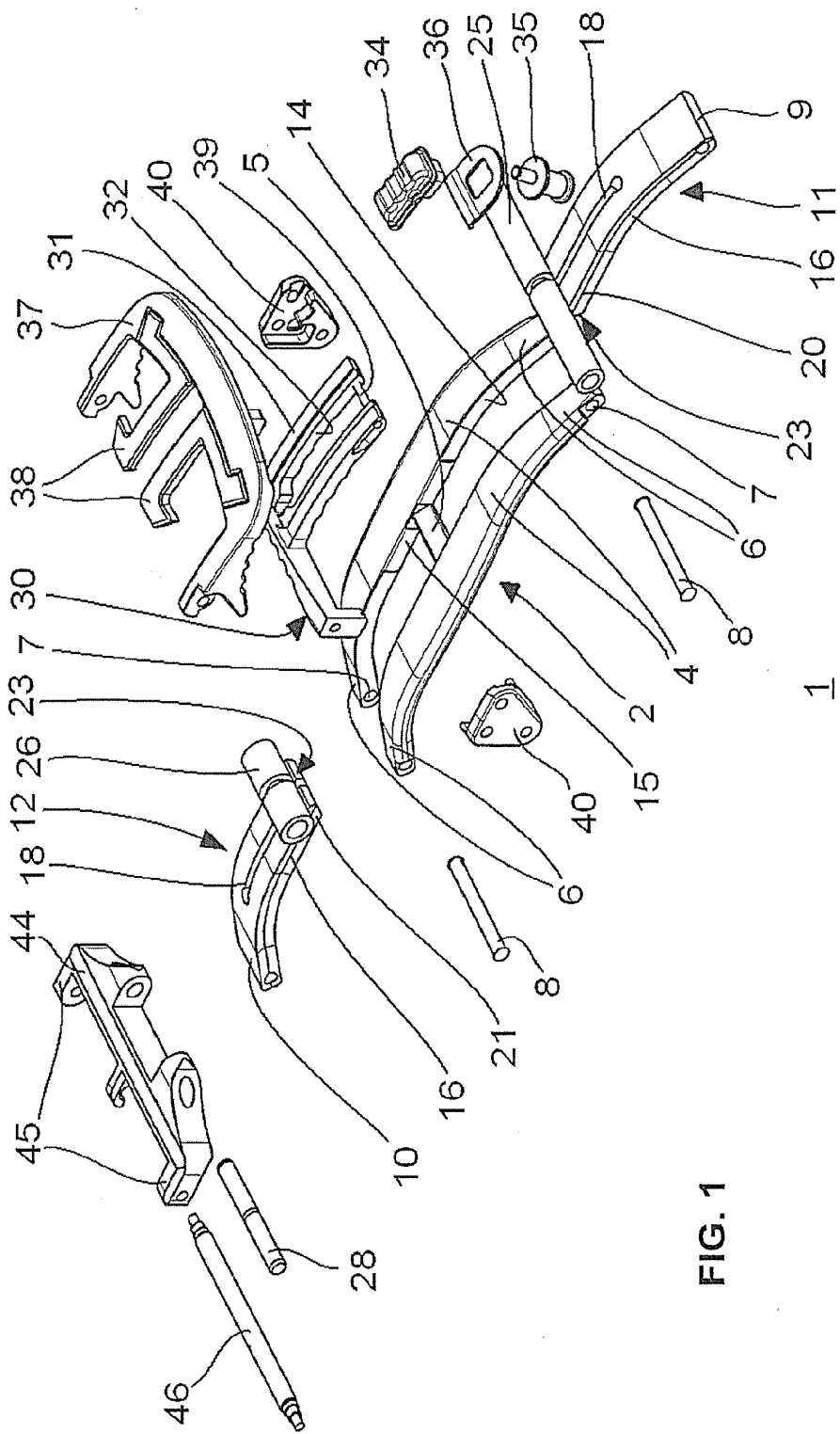


FIG. 1

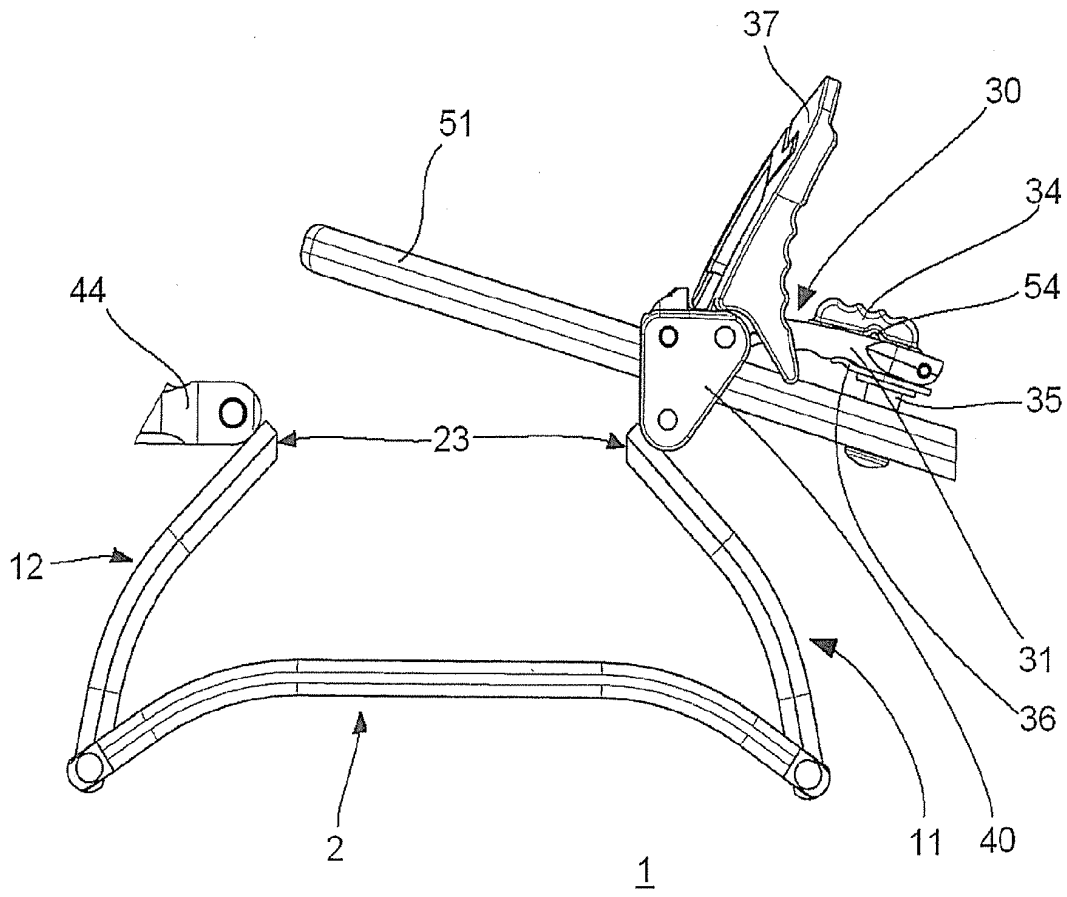


Fig. 2

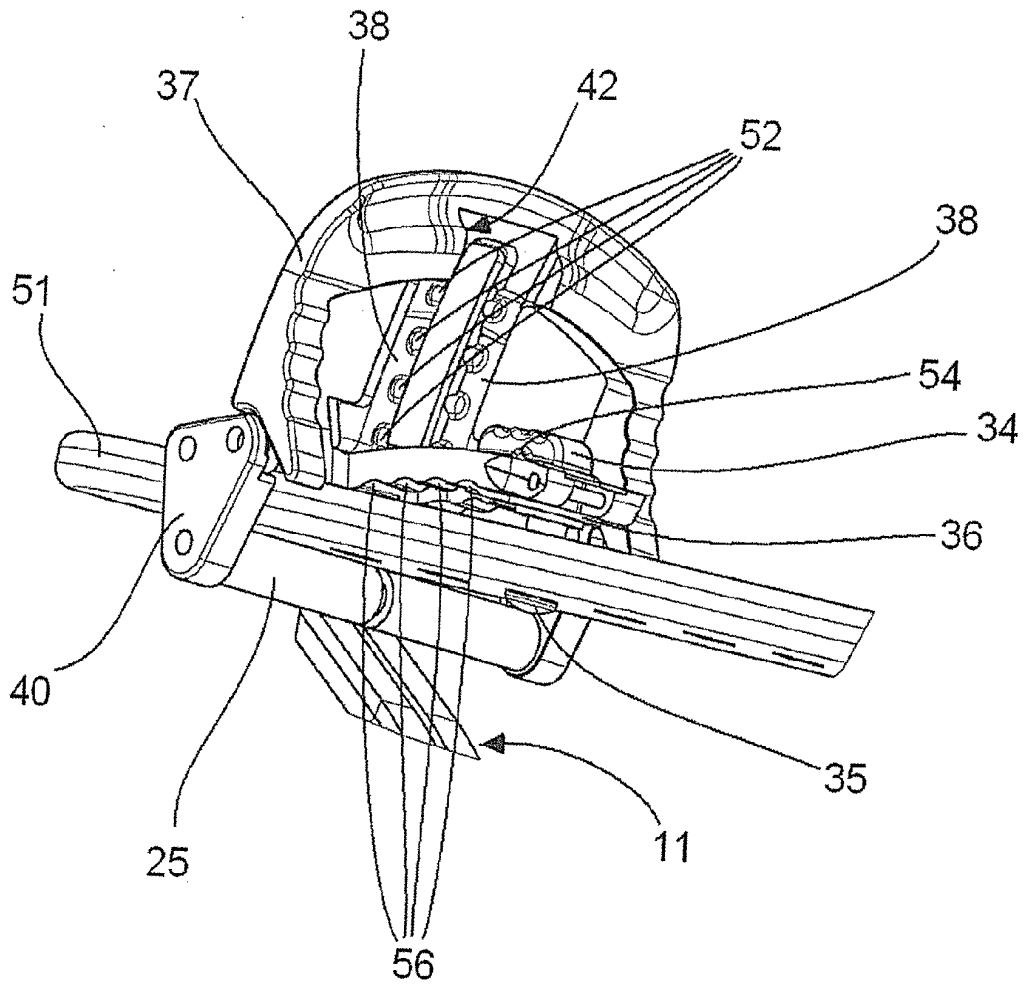


Fig. 3